

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**BUDGET CITOYEN
2011**

KINSHASA 2011

AVANT-PROPOS

L'accès à l'information est une condition préalable pour que les citoyens puissent assurer un suivi adéquat des politiques publiques et exercer un contrôle effectif de leur exécution. C'est dans cet esprit que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a souhaité présenter de manière simple et claire le contenu du budget de l'Etat voté pour année 2011. Pour ce faire, le Ministre du Budget a demandé à son administration, à travers ses experts de la Direction de la Préparation et du Suivi du Budget, de travailler de concert avec la Société civile, représentée par le REGED pour élaborer ce document.

Le « Budget citoyen 2011 » est le résultat de cette collaboration entre Gouvernement et Société civile. C'est un document de vulgarisation qui entend montrer comment le Gouvernement a l'intention d'utiliser les pouvoirs qui lui ont été confiés pour d'une part prélever des impôts et d'autre part dépenser les ressources mises à sa disposition pour satisfaire aux besoins de base de la population.

Comme dans tout pays, le budget est l'instrument par lequel l'Etat peut arriver à remplir ses missions : assurer le développement, gérer les ressources de manière à les préserver pour les générations futures, faire respecter les droits humains et les libertés publiques, protéger et défendre la population et le territoire national. Le Budget est donc, la politique du Gouvernement pendant l'année à venir qui s'exprime dans les crédits, ou montants d'argents sollicités, et dans les autorisations de prélever les montants d'argent devant lui permettre de couvrir les dépenses.

Le souci du Gouvernement est que les citoyens arrivent à mieux comprendre le Budget pour et que ceux-ci, réalisant qu'il les concerne, sachent en contrôler l'exécution et apprécient à leur juste valeur les résultats de la politique économique du Gouvernement.

Nous exprimons nos remerciements à tous les experts du REGED (Réseau Gouvernance Economique et Démocratie), de toute autre organisation de la Société civile invitée et ceux de la DPSB du Ministère du Budget, qui ont participé à la rédaction du « Budget Citoyen 2011 ». Nos remerciements s'adressent également au PNUD et à la Coopération Britannique (DFID) qui nous ont appuyés dans ce travail

Le Ministre du Budget

Jean-Baptiste NTHAWA KUDERWA B.

1^e PARTIE : INTRODUCTION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo publie ce document, le « Budget citoyen », dans un langage simplifié à la portée de tout citoyen pour donner à celui-ci accès à l'information budgétaire.

Le Gouvernement entend ainsi satisfaire ses obligations et de rendre compte de transparence sur la manière dont il utilise les pouvoirs qui lui sont confiés pour fixer des impôts, emprunter et dépenser l'argent public.

Comme dans tout pays, le budget est l'instrument par lequel l'Etat peut arriver à remplir ses missions : assurer le développement, gérer les ressources de manière à les préserver pour les générations futures, faire respecter les droits humains et les libertés publiques, protéger et défendre la population et le territoire national. C'est dans le budget qu'est présenté, sous forme des chiffres, les engagements vis-à-vis du peuple que le Gouvernement programme d'accomplir dans l'année.

Le budget suit un cheminement en quatre étapes qu'on appelle « les étapes du processus budgétaire ». Ces étapes sont : l'élaboration ; l'examen et l'adoption ; l'exécution et le contrôle.

Encadré 1 :

Les 4 étapes du processus budgétaire

Le budget suit un processus comprenant quatre étapes: l'élaboration ; l'examen et l'adoption ; l'exécution et le contrôle.

- a) **L'élaboration du projet de budget** est de la responsabilité Gouvernement. A l'issue de ce travail, le Gouvernement produit un document appelé « **projet de Loi portant budget de l'Etat pour l'exercice de l'année** » qui est soumis à l'approbation du parlement
- b) **L'examen et l'adoption**, relèvent de la responsabilité du Parlement. Si le projet de Loi est rejeté, il est renvoyé au Gouvernement. S'il est adopté, il est envoyé au Président de la République pour promulgation. Une fois promulguée, cette « Loi » constitue l'ensemble des autorisations données au Gouvernement par le Parlement pour prélever les impôts, emprunter de l'argent et engager des dépenses liées aux besoins des citoyens et de l'Etat.
- c) **L'Exécution**, est c'est le travail du Gouvernement qui utilise les autorisations accordées par le Parlement pour prélever les impôts, emprunter et engager les dépenses liées aux besoins des citoyens et de l'Etat.
- d) **Le Contrôle**, c'est le travail de la Cour des Comptes, du Parlement, du Gouvernement ainsi que des Citoyens. Il consiste à vérifier la manière dont les impôts ont été prélevés, les emprunts ont été contractés et les dépenses exécutées par le Gouvernement, les administrations ainsi que les services et établissements publics.

Le souci du Gouvernement est que les citoyens arrivent à mieux comprendre le Budget pour et que ceux-ci, réalisant qu'il les concerne, sachent en contrôler l'exécution et adhèrent massivement à la politique économique du Gouvernement.

Le Ministre du Budget

Jean-Baptiste NTHAWA KUDERWA B.

PARTIE DEUX: LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT

1. Contexte socio-économique

Le budget 2011 va évoluer dans un contexte particulier caractérisé, notamment, par :

- L'annulation de près de 80% de la dette extérieure du pays suite à l'atteinte par notre pays du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE), depuis le mois de juillet 2010 ;
- La poursuite du programme (2009-2012) du Gouvernement avec le Fonds Monétaire International (FMI), par la Facilité des Crédits Elargie (FCE) conclue toujours dans le cadre de l'I-PPTE ;
- La reprise de l'économie mondiale après la grande crise financière de 2008 ;
- La poursuite de la politique des cinq chantiers de la République.

Encadré 2 :

Les indicateurs macroéconomiques

Pour atteindre ses objectifs, le Gouvernement est obligé de tenir compte des facteurs internes et externes qui peuvent influencer l'économie et qui sont captés par ce que l'on appelle des indicateurs macroéconomiques. Ces indicateurs montrent l'état de la situation économique du pays à un moment donné. Leur variation peut soit améliorer, soit dégrader la situation économique. Les indicateurs les plus communément utilisés sont le Produit Intérieur Brut, le taux d'inflation, le taux de croissance, le taux de change moyen, etc.

Les indicateurs macroéconomiques utilisés pour l'élaboration du budget de l'exercice 2011, se présentent comme suit :

- Taux de croissance du PIB : 6,8%
- Déflateur du PIB : 8,6%
- Taux d'inflation moyen : 9,9%
- Taux de change moyen : 961,6 FC/USD
- PIB nominal *en milliards de FC* : 13 712,0

Avec les économies budgétaires réalisées par l'annulation de la grande partie de la dette extérieure de l'Etat, le Gouvernement se promet de concentrer ses efforts sur la mobilisation des moyens financiers propres au pays, en vue de la poursuite de la mise en œuvre des cinq chantiers de la République. Et pour consolider les acquis de la démocratie naissante, le Gouvernement est résolument engagé à organiser les élections générales en 2011.

3. Objectifs du Gouvernement

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2010, la politique budgétaire pour l'exercice 2011 vise à privilégier les secteurs sociaux en leur allouant en priorités les montants non remboursés au titre du service de la dette grâce à l'atteinte du point d'achèvement.

Ainsi le Gouvernement orientera sa politique budgétaire vers les domaines ci-après :

- a) Politique et Sécurité : Consolider la paix et l'unité nationale.
- b) Economie et Finances Publiques : Consolider la stabilité macroéconomique.
- c) Education : Assurer la gratuité de l'enseignement de base et promouvoir le renouvellement du corps professoral au niveau de l'enseignement universitaire.
- d) Santé : Renforcer le système de santé.
- e) Politique salariale : Améliorer la situation salariale des fonctionnaires, des militaires et des policiers.
- f) Investissements : Réaliser des grands travaux d'infrastructures sur l'ensemble du territoire national.

PARTIE TROIS : PRESENTATION DU BUDGET 2011

Le budget 2011 est présenté ici de manière globale et de manière particulière tenant compte des secteurs qui intéressent les citoyens.

III.1. PRESENTATION DU BUDGET GLOBAL

La présentation du budget global inclut les recettes et les dépenses totales de l'Etat pour l'année 2011.

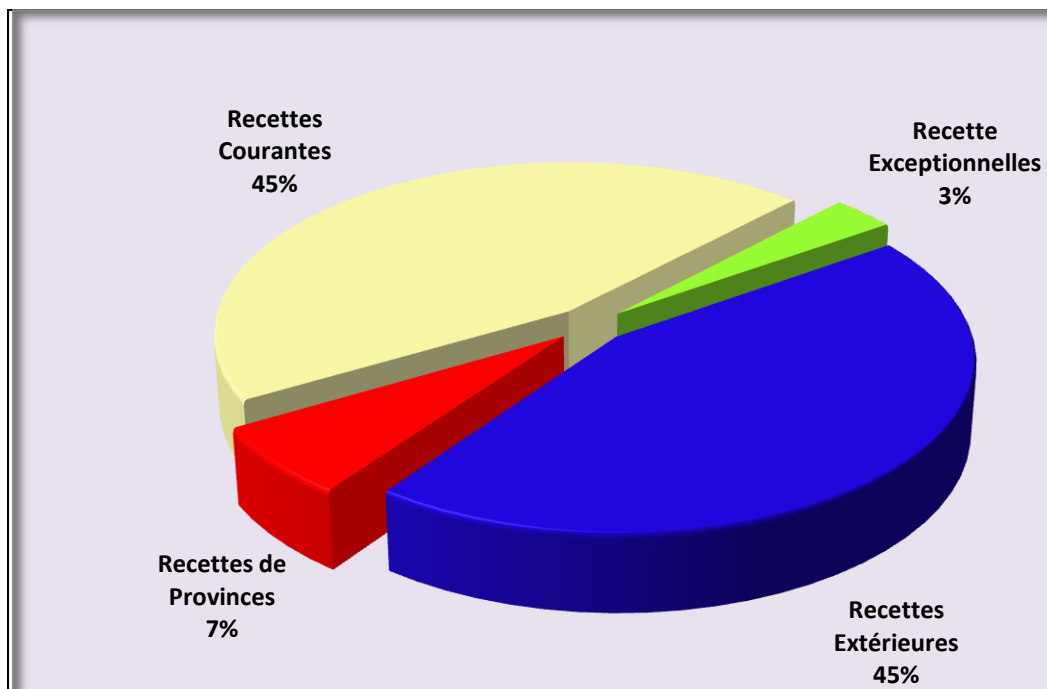
III.1.1. En matière des recettes

Les recettes de l'exercice 2011 sont évaluées à 6746,3 milliards de FC dont :

- **les recettes internes du pouvoir central** : 3285 milliards de FC, soit 48,8% des recettes totales (recettes courantes : DGDA, DGI, DGRAD et Entreprises de production de pétrole au Congo, 45,5% des recettes totales, et recettes exceptionnelles, 218,2 milliards de FC, 3,3% des recettes totales) ;

- **les recettes extérieures** : 3011,6 milliards de FC, soit 44,6% des recettes totales (recettes d'appui budgétaire - dons budgétaires et ressources PPT E- , 602,4 milliards de FC, soit 8,9% des recettes totales, et recettes de financement des investissements - dons projets et emprunts projets - , 2409,1 milliards de FC, soit 35,7% des recettes totales)

- **les recettes propres des Provinces** : 449,7 milliards de FC, soit 6,7% des recettes totales.

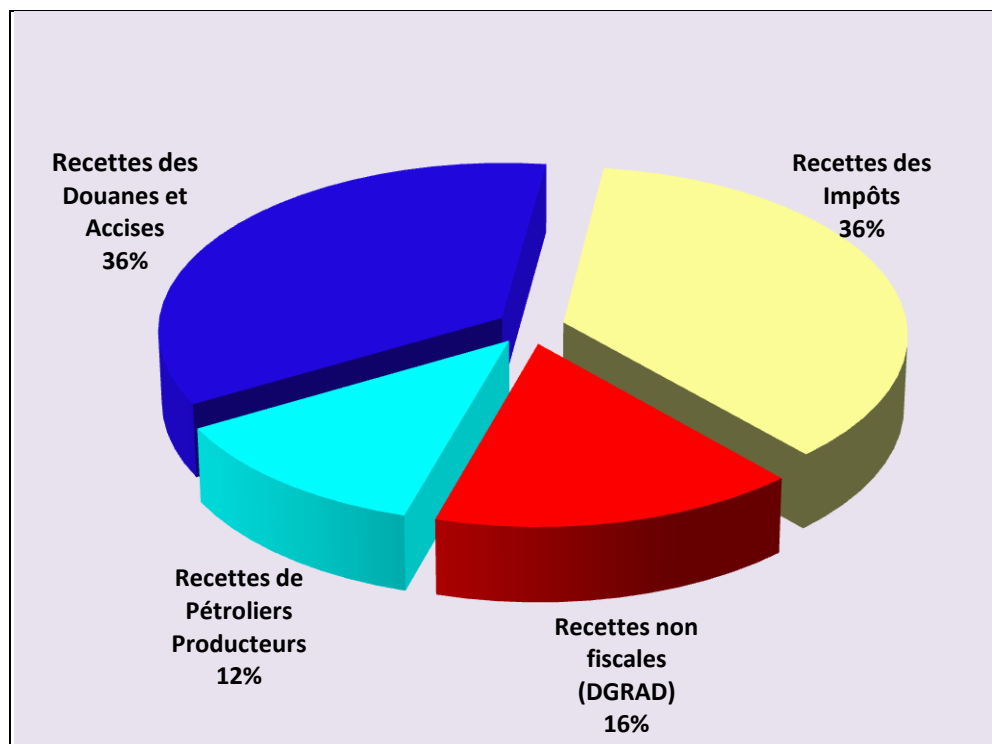


Graphique 1: Composition des recettes totales

Les recettes internes du pouvoir central sont ventilées comme suit :

A. Recettes courantes interne du pouvoir central

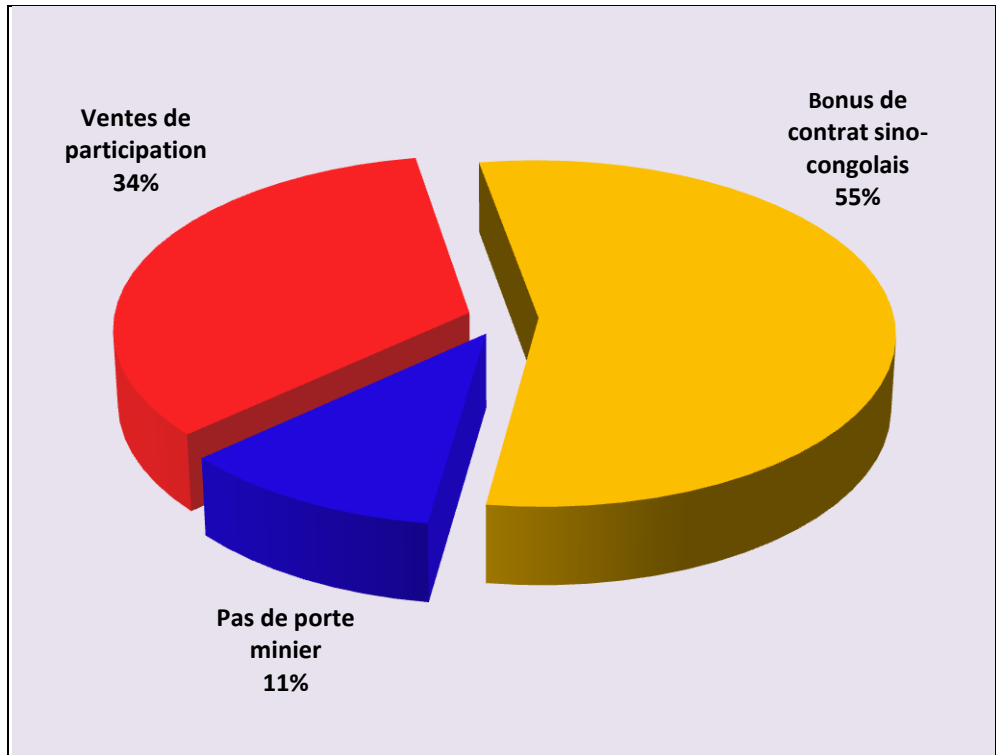
Les recettes courantes passent de 2.318,8 milliards de FC en 2010 à **3.066.786.654.750 de FC en 2011**. Elles comprennent : les recettes des douanes et accises: 1.087.205.853.494 de FC; les recettes des impôts : 1.114.355.174.076 de FC; les recettes non fiscales : 491.537.640.528 de FC; les recettes pétroliers producteurs (des entreprises qui produisent le pétrole en RDC) : 373.687.986.652 de FC.



Graphique 2:Composition des recettes courantes

B. Recettes exceptionnelles

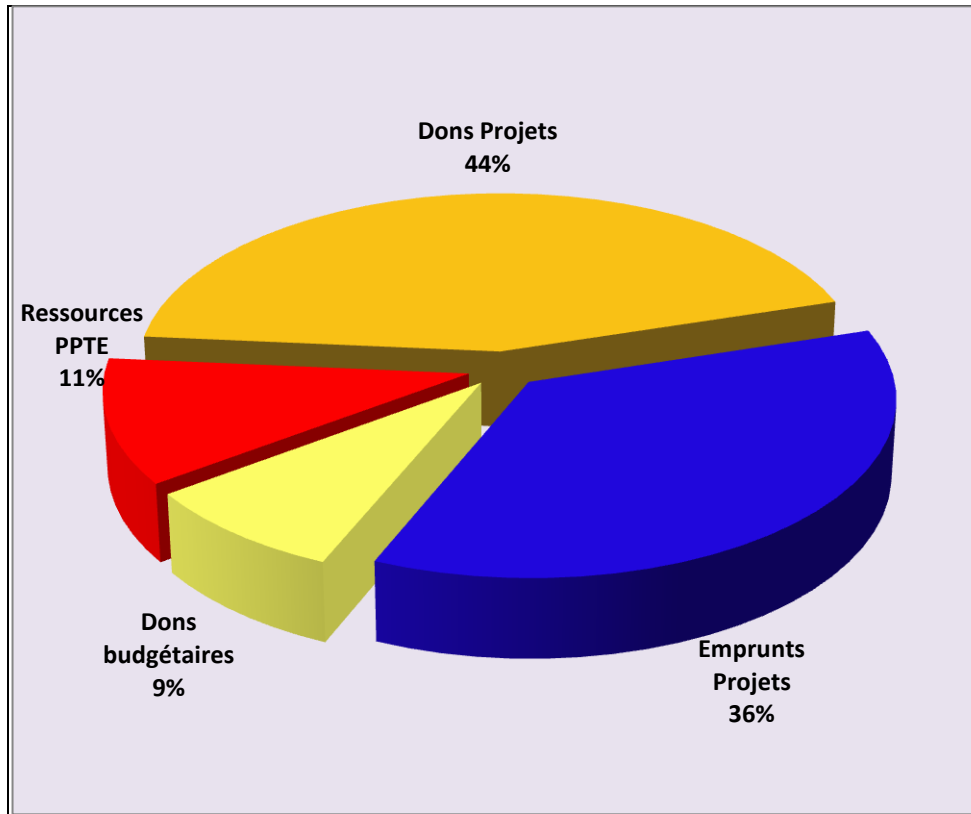
Les recettes exceptionnelles s'élèvent à **218.245.483.249 de FC** contre 386,6 milliards de FC en 2010. Elles comprennent : le bonus sur l'Accord de coopération sino-congolaise 120.205.483.249 de FC ; les pas de porte miniers (montant versé à l'Etat avant l'exploitation minière) 24.040.000.000 de FC ; le produit de la vente des participations (des parts sociales) de l'Etat dans certaines entreprises d'économie mixte 74.000.000.000 de FC.



Graphique 3: Composition des Recettes Exceptionnelles

C. Recettes extérieures

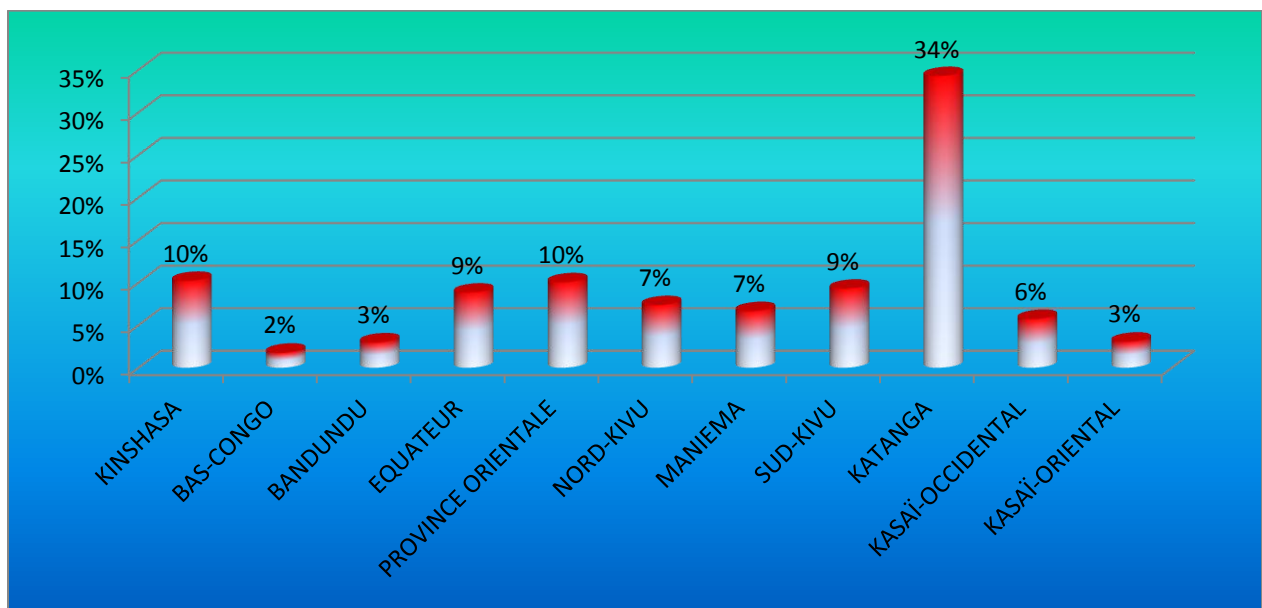
Les recettes extérieures représentent **3.011.566.238.485 de FC**. Elles comprennent les recettes d'appuis budgétaires, 602.458.323.450 FC (allègements issus de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, 345.119.000.000 de FC, et allègements du FMI et appuis budgétaires de la BAD la Banque Centrale du Congo 257.334.323.450 de FC; les recettes de financement des investissements, 2.409.107.915.035 de FC, dont 1.089.569.728.000 de FC des emprunts projets de la Chine.



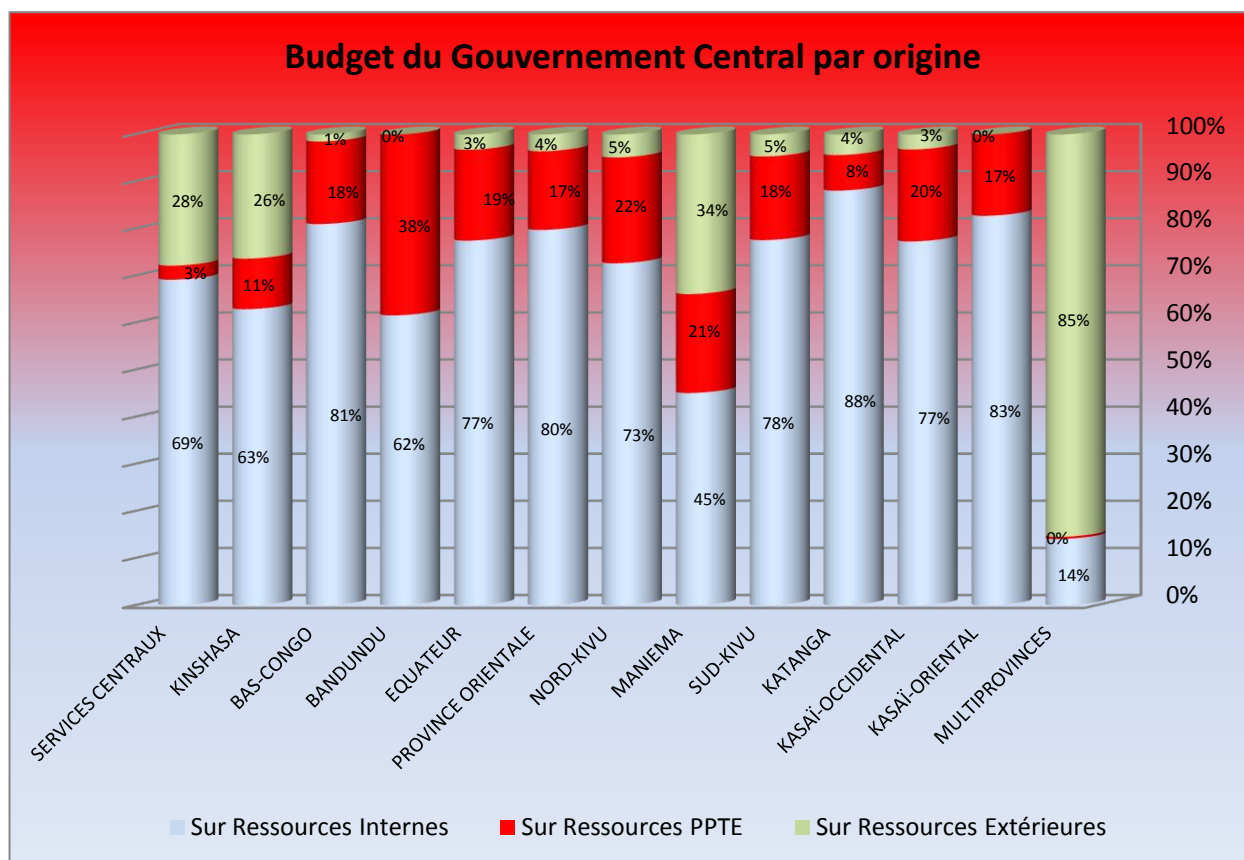
Graphique 4: Composition des recettes extérieures

D. Recettes des provinces

Les Recettes des provinces sont estimées à 449.725.722.010 de FC.



Graphique 5 : Recettes des provinces



III.1.2. En matière des dépenses

Les dépenses de l'exercice 2011 ont été fixées à **6 746,3 milliards de FC**. Elles comprennent les dépenses du pouvoir central, 6 296,6 milliards de FC, et les dépenses des provinces sur leurs ressources propres estimées à 449,7 milliards de FC.

Ces dépenses sont ventilées de la manière suivante :

A. Dette publique et frais financiers

La Dette publique en capital et les frais financiers représentent **643.623.071.200 de FC** contre 430 .200.000 de FC en 2010. Ils comprennent : le service de la dette extérieure, à 427.815.000.000 FC (82.696.000.000 de FC du service à payer et 345.119.000.000 de FC des allègements PPTE sur la dette de l'Etat) ; la dette intérieure, 80.799.071.200 FC et les frais financiers intérieurs, 135,0 milliards de FC.

B. Rémunérations

Les rémunérations sont chiffrées à **1.096.682.628.701 de FC** contre 779,2 milliards de FC en 2010.

C. Biens, matériels et prestations

Les Biens, les matériels et les prestations sont fixés à **652.895.320.646 de FC**, Cette rubrique comprend : le fonctionnement des Institutions, 192.297.461.146 de FC (y compris la prise en charge de la CENI, 14.612.799.160 de FC, et le renforcement du fonctionnement courant) et le fonctionnement des Ministères (y compris le financement des réformes, 357.179.931.679 de FC et les dépenses de

sécurisation des élections, 50,0 milliards de FC).

D. Dépenses communes :

Les dépenses communes représentent **103.417.927.821 de FC**, pour accompagner notamment le processus de transformation de la REGIDESO et de la SNEL en sociétés commerciales.

E. Transferts et subventions

Les Transferts et subventions sont fixés à **326.895.517.011 de FC** contre 508,4 milliards de FC en 2010. Ils comprennent : la rétrocession aux régies financières, 171.458.206.747 de FC ; le transfert aux provinces (pour leur fonctionnement), 84.960.000.000 de FC; les interventions économiques, sociales et culturelles, 36.201.786.618 de FC (y compris 10 milliards de FC de soutien à la MIBA); la subvention aux organismes auxiliaires et aux services ex-BPO, 31.484.512.951 de FC, pour financer essentiellement les établissements publics à caractère social (Instituts supérieurs et formations médicales, etc.) et les services ex-BPO bénéficiaires de subventions; la bourse d'études, 2.791.010.695.

F. Dépenses d'investissement

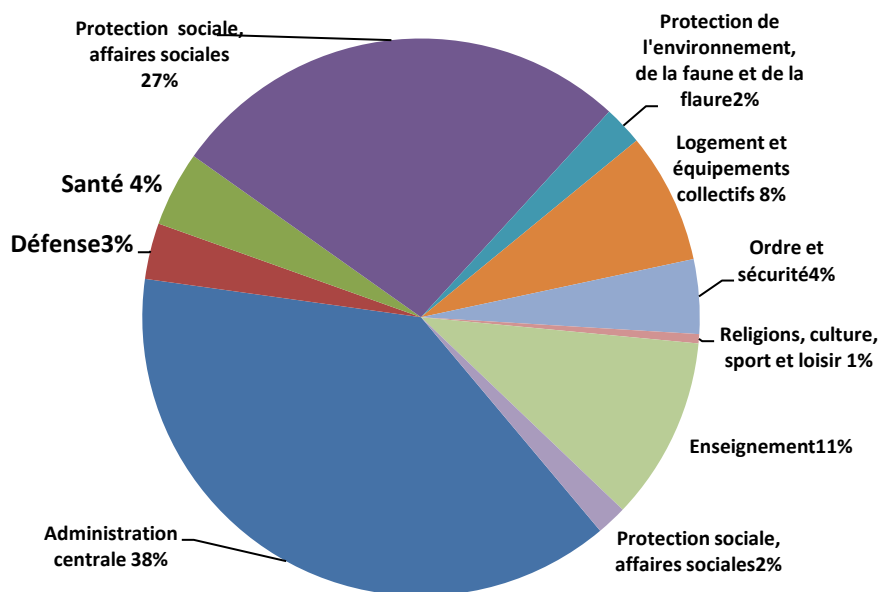
Les Dépenses d'investissement s'élèvent à **2.275.599.291.659 de FC** contre 2.759,5 milliards de FC en 2010. Elles comprennent : les investissements sur ressources propres, 114.454.845.718 de FC et les investissements sur ressources extérieures, 2.161.144.445.941 de FC.

G. Dépenses exceptionnelles

Les Dépenses exceptionnelles s'élèvent à **434.555.468.880 de FC** contre 343,9 milliards de FC en 2010. Elles sont destinées à couvrir les dépenses relatives : à l'organisation des élections générales de 2011, 305.860.040.259 de FC (dont 148,1 milliards de FC sur ressources propres et 157.766.884.896 de FC sur ressources extérieures) ; aux sinistres et calamités, 38.498.844.431 de FC et aux enseignements primaire et secondaire et professionnel, 90.196.584.198 de FC.

H. Dépenses propres des Provinces

Elles équivalent à leur niveau des recettes chiffrées à 449.725.722.010 de FC.



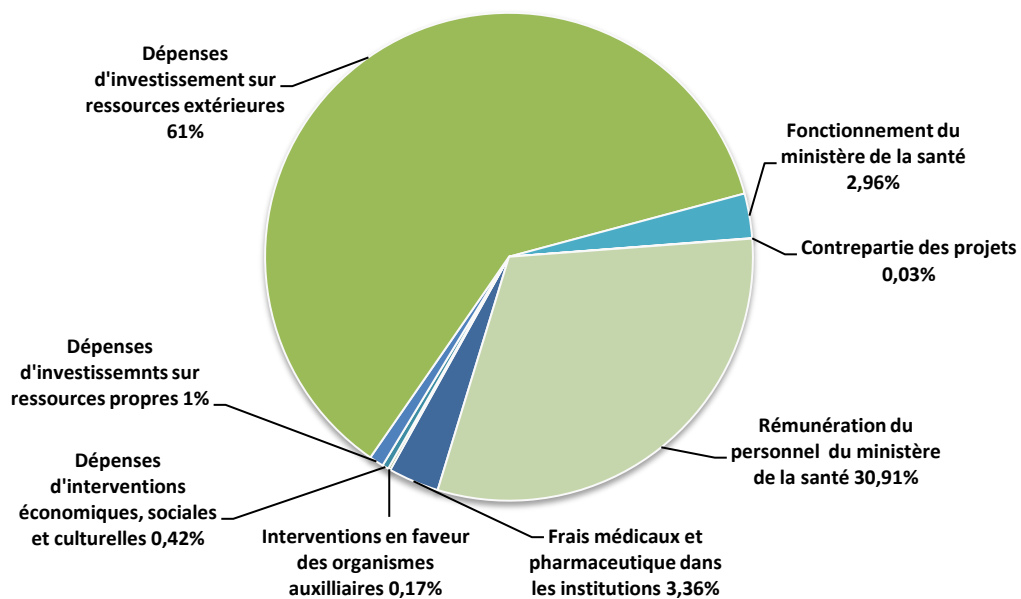
Graphique 6 : Composition des dépenses par fonctions

III.2. PRESENTATION DU BUDGET DES DEPENSES DES SECTEURS INTERESSANT LA POPULATION :

III.2.1. Budget du secteur santé

Le budget du secteur de la santé est de **327 183 470 762 de FC**, ce qui représente 4,85% du budget global, contre 274 662 131 133 FC en 2010.

Il est ventilé de la manière suivante : Frais médicaux et pharmaceutique dans les institutions, **10 953 954 183 de FC** ; Interventions en faveur des organismes auxiliaires, **538 425 278 de FC** ; Dépenses d'interventions économiques, sociales et culturelles, **1 363 344 000 de FC** ; Dépenses d'investissement sur ressources propres, **3 112 929 231 de FC** ; Dépenses d'investissement sur ressources extérieures, **199 349 749 190 de FC** ; Fonctionnement du ministère de la santé, **9 641 255 823 de FC** ; Contrepartie des projets, **90 752 970 de FC** ; Rémunération du personnel du ministère de la santé, **100 685 243 477 de FC**.

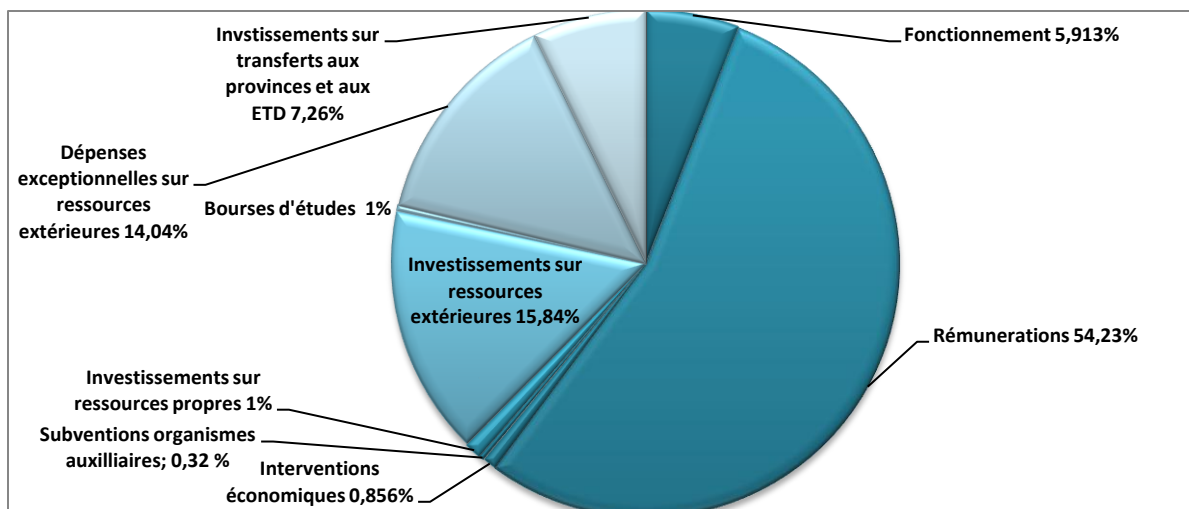


Graphique 7 : Budget du secteur de la santé

III.2.2. Budget du secteur de l'éducation

Le budget du secteur de l'éducation est de 642 219 511 039 de FC, représentant 9.52 % du budget global, contre 381 865 931 207 de FC en 2010.

Ce budget est ventilé de la manière suivante : Fonctionnement du ministère de l'éducation, **37 974 185 609 de FC** ; Rémunérations du personnel du ministère de l'éducation, **348 339 087 758 de FC** ; Interventions économiques, **5 500 000 000 de FC** ; Subventions organismes auxiliaires, **2 088 032 047 de FC** ; Investissements sur ressources propres, **6 969 760 873 de FC** ; Investissements sur ressources extérieures, **101 732 523 769 de FC** ; Bourses d'études, **2 791 010 695 de FC** ; Dépenses exceptionnelles sur ressources extérieures, **90 196 584 198 de FC** ; Investissements sur transferts aux provinces et aux ETD, **46 628 326 090 de FC**.

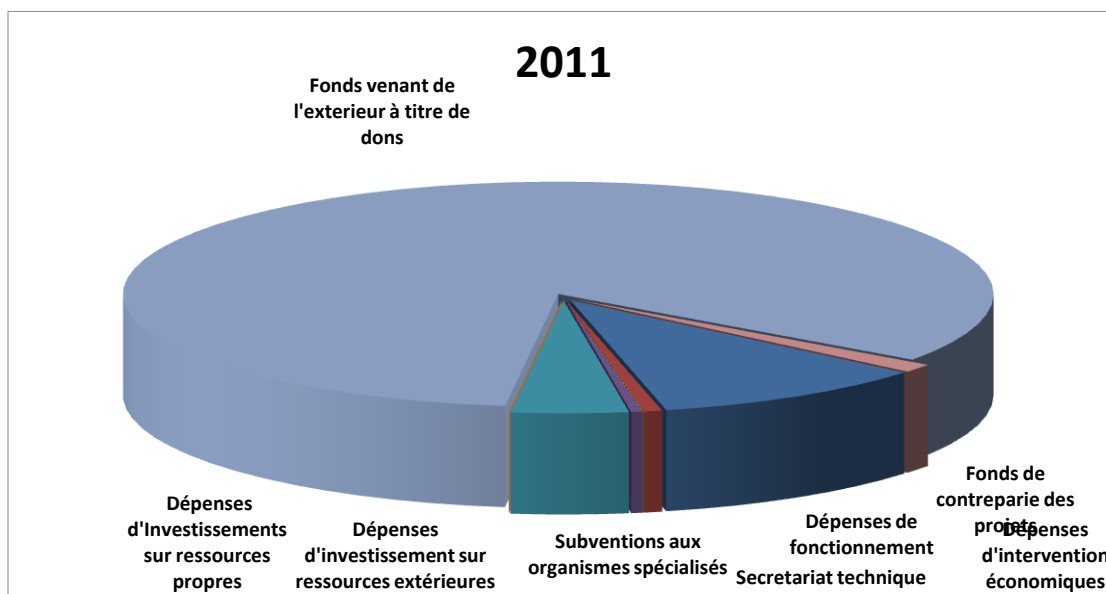


Graphique 8 : Budget du secteur de l'éducation

III.2. 3. Budget du secteur de l'agriculture

Le budget du secteur de l'agriculture est de ... de FC , soit ...% du budget global, contre...en 2010.

Ce budget est détaillé de la manière suivante : Dépenses de fonctionnement, 7 816 031 041 de FC ; Dépenses d'intervention économiques, 515 661 000 de FC ; Secrétariat technique 17 782 000 de FC ; Subventions aux organismes spécialisés, 322 979 691 de FC ; Dépenses d'investissements sur ressources propres, 3 278 623 881 de FC ; Dépenses d'investissements sur ressources extérieures,..... Fonds venant de l'extérieur à titre des dons, 62 610 825 604 de FC ; Fonds de contrepartie des projets, 914 660 550 de FC.



Graphique 9 : Budget du secteur de l'agriculture

III.2.4. Secteur Développement Rural

Le budget du secteur du développement rural est de ... de FC , soit ...% du budget global, contre...en 2010.

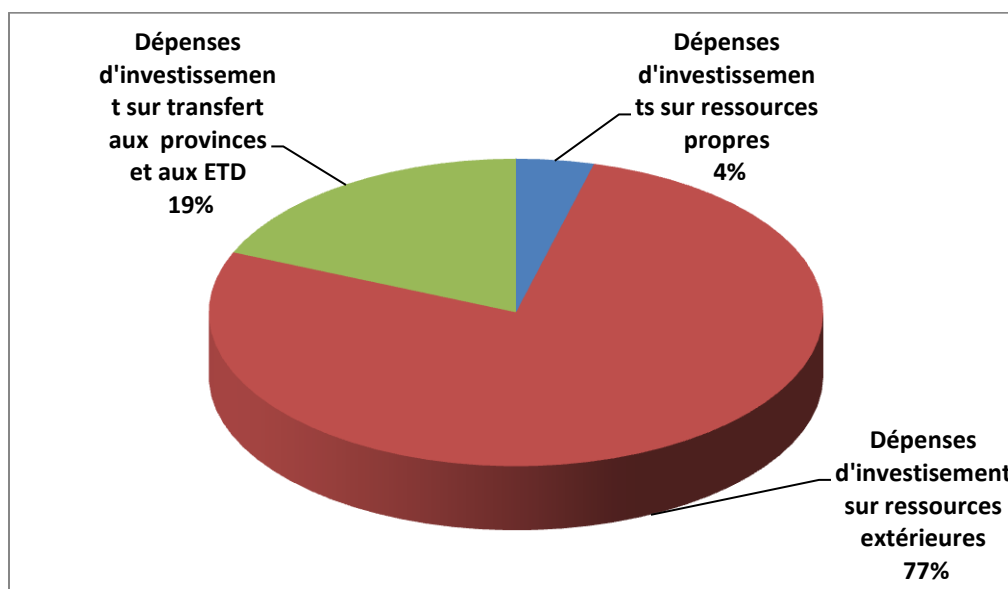
Ce budget est détaillé de la manière suivante : Dépenses de fonctionnement, **4 910 161 712 de FC** ; Dépenses d'intervention économiques, **698 514 000 de FC** ; Subventions aux organismes auxiliaires, de FC ; Fonctionnement des services spécialisés, **235 889 853 de FC** ; Dépenses d'investissements sur ressources propres, **5 235 150 780 de FC** ; Dépenses d'investissements sur ressources extérieures, **9 085 700 000 de FC**, Fonds venant de l'extérieur à titre des dons, **35 641 372 500 de FC** ; Fonds de contrepartie des projets, **612 160 000 de FC** ; dépenses d'investissements sur transfert aux provinces et aux ETD (ressources propres), ...de FC.

III.2.5. Budget des dépenses de transferts aux Provinces et aux ETD ainsi qu'aux ambassades et aux postes consulaires

Le budget de Transfert aux provinces et aux ETD, pour leur fonctionnement est **84 959 999 999 de FC**, soit **1.26 %** du budget global, contre **4 145 155 979 de FC**. Tandis que le transfert aux ambassades et aux postes consulaires, est de **4 193 472 425 de FC**, soit **0.06 %** du budget global, contre **4 145 155 979 de FC** en 2011.

III. 2. 6. Dépenses d'investissement

Le budget des dépenses d'investissement sur ressources propres est de **114 454 845 718 de FC**, soit **1.7%** du budget global, contre **179 278 544 921 de FC** en 2011. Celui des dépenses d'investissement sur ressources extérieures est de **2 161 144 445 941 de FC ; 32.05%**, contre **226 319 012 757 de FC** en 2011. Et celui des dépenses d'investissement sur transfert aux provinces et aux ETD **520 640 084 637 de FC**, soit ...% ; contre **454 023 997 635 de FC** en 2011.



Graphique 10 : Budget des dépenses d'investissement

III.2.7. Budget du secteur de culture et des arts

Le budget du secteur de la culture et des arts est de **6 083 052 869 de FC**, soit **0.090 %** du budget global, contre **5 095 745 473** de FC en 2010.

Ce budget est détaillé de la manière suivante : Fonctionnement du ministère de culture et des arts, **1 999 502 296 de FC** ; Rémunérations du personnel du ministère de culture et des arts, **3 221 740 004 de FC** ; Subventions aux organismes auxiliaires, **225 659 603 de FC** ; Interventions économiques, **106 687 000 de FC** ; Dépenses d'investissement ressources propres, **300 000 000 de FC** ; Services ex BPO, **229 463 966 de FC**.

III. 2. 8. Budget du secteur de la jeunesse

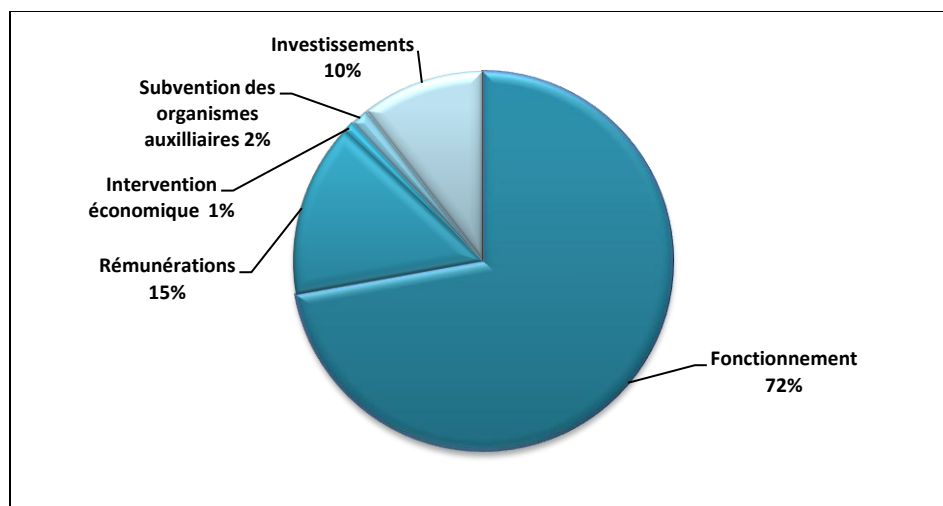
Le budget du secteur de la jeunesse est de **4 040 264 875 de FC** de FC , soit **0.060%** du budget global, contre **3 162 685 612 de FC** en 2010.

Ce budget est détaillé de la manière suivante : Fonctionnement du ministère de la jeunesse, **550 501 096 de FC**; Rémunérations, **2 853 386 412 de FC** ; intervention économique, **0 de FC** ; Subventions organismes auxiliaires, **136 377 367 de FC** ; Contre partie des projets, **500 000 000 de FC**.

III. 2. 9. Budget du secteur des sports et des loisirs

Le budget du secteur des sports et des loisirs est de **12 350 549 184 de FC** de FC , soit **0.183 %** % du budget global, contre **8 304 765 414 de FC** en 2010.

Ce budget est détaillé de la manière suivante : Fonctionnement du ministère, **6 887 602 170 de FC** ; Rémunérations, **1 408 713 026 de FC** ; Intervention économique, **100 000 000 de FC** ; Subventions organismes auxiliaires, **146 322 706 de FC** ; Investissements, **1 000 000 000 de FC**.

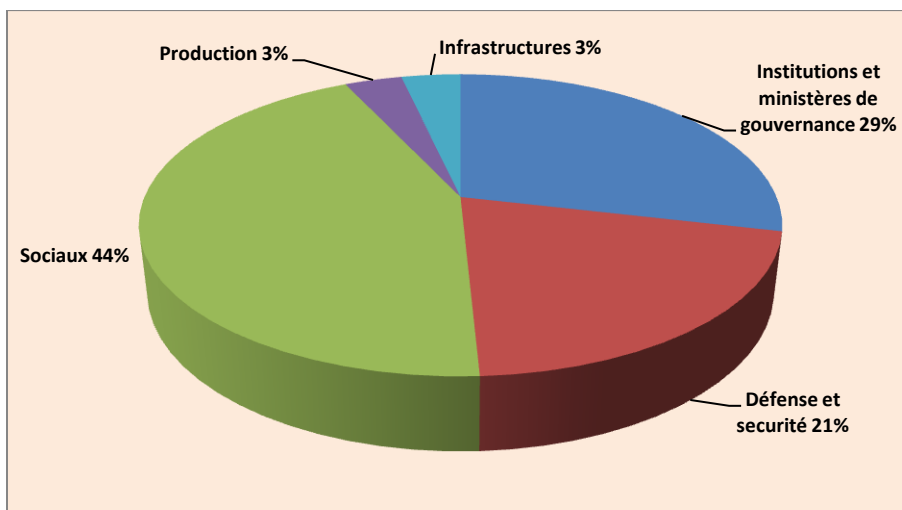


Graphique 11 : Budget du secteur des sports et des loisirs

III. 2. 10. Budget des rémunérations

Le budget des rémunérations est réparti de la manière suivante :

- Institutions et ministères de gouvernance, **313 818 034 636 de FC** ;
- Défense et sécurité, **225 809 533 910 de FC** ;
- Sociaux, **480 271 049 705 de FC** ;
- Production, **37 781 296 173 de FC** ;
- infrastructures, **39 002 654 277 de FC**.



Graphique 12 : Budget des rémunérations